

# MEMORANDUM.

---

Quelques erreurs s'étant glissées dans les tarifs des rétributions à percevoir par les Sous-inspecteurs des Poids et Mesures pour les vérifications à faire, et spécialement dans les cédules C, G et H (version française), ces cédules sont ré-imprimées et contiennent les tarifs autorisés par l'Ordre en Conseil du 10 juillet 1877.

Les Inspecteurs devront se guider d'après ces tarifs ré-imprimés, au lieu de ceux qui se trouvent dans la brochure qui leur a été envoyée.

REVENU DE L'INTÉRIEUR,

24 septembre 1877.